SAPINS DE NOËL - NOUVELLE PROCÉDURE
IL N'Y A PLUS DE COLLECTE PORTE-À-PORTE

Donnez une seconde vie à votre sapin naturel en le déposant dans un point de dépôt jusqu'au 14 janvier 2024.
Visitez laregieverte.ca pour connaître les points de dépôt.

CALENDRIER DES COLLECTES 2024
DONNACONA

Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

JANVIER 2024

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3 D2	4 D1	5	6
7	8	9	10 R2	11 R1	12	13
14	15	16	17 D2 Q2	18 D1 Q1	19	20
21	22	23	24 R2	25 R1	26	27
28	29	30	31 D2			

FÉVRIER 2024

D	L	M	M	J	V	S
				1 D1	2	3
4	5	6	7 R2	8 R1	9	10
11	12	13	14 D2 Q2	15 D1 Q1	16	17
18	19	20	21 R2	22 R1	23	24
25	26	27	28 D2	29 D1		

MARS 2024

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6 R2	7 R1	8	9
10	11	12	13 D2 Q2	14 D1 Q1	15	16
17	18	19	20 R2	21 R1	22	23
24	25	26	27 D2	28 D1	29	30
31						

AVRIL 2024

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3 R2	4 R1	5	6
7	8	9	10 D2 Q2	11 D1 Q1	12	13
14	15	16	17 R2 Q2	18 R1 Q1	19	20
21	22	23	24 D2 Q2	25 D1 Q1	26	27
28	29	30				

MAI 2024

D	L	M	M	J	V	S
			1 R2 Q2	2 R1 Q1	3	4
5	6	7	8 D2 Q2	9 D1 Q1	10	11
12	13	14	15 F2 R2 Q2	16 F1 R1 Q1	17	18
19	20	21	22 D2 Q2	23 D1 Q1	24	25
26	27	28 E2	29 E1 R2 Q2	30 R1 Q1	31	

JUIN 2024

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5 D2 Q2	6 D1 Q1	7	8
9	10	11	12 R2 Q2	13 R1 Q1	14	15
16	17	18	19 D2 Q2	20 D1 Q1	21	22
23	24	25	26 R2 Q2	27 R1 Q1	28	29
30						

JUILLET 2024

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3 D2 Q2	4 D1 Q1	5	6
7	8	9	10 R2 Q2	11 R1 Q1	12	13
14	15	16	17 D2 Q2	18 D1 Q1	19	20
21	22	23	24 R2 Q2	25 R1 Q1	26	27
28	29	30	31 D2 Q2			

AOÛT 2024

D	L	M	M	J	V	S
				1 D1 Q1	2	3
4	5	6	7 R2 Q2	8 R1 Q1	9	10
11	12	13	14 D2 Q2	15 D1 Q1	16	17
18	19	20	21 R2 Q2	22 R1 Q1	23	24
25	26 E1 E2	27	28 D2 Q2	29 D1 Q1	30	31

SEPTEMBRE 2024

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4 R2 Q2	5 R1 Q1	6	7
8	9	10	11 D2 Q2	12 D1 Q1	13	14
15	16	17	18 R2 Q2	19 R1 Q1	20	21
22	23	24	25 D2 Q2	26 D1 Q1	27	28
29	30					

OCTOBRE 2024

D	L	M	M	J	V	S
		1	2 R2 Q2	3 R1 Q1	4	5
6	7	8	9 D2 Q2	10 D1 Q1	11	12
13	14	15	16 F2 R2 Q2	17 F1 R1 Q1	18	19
20	21	22	23 D2 Q2	24 D1 Q1	25	26
27	28	29	30 F2 R2 Q2	31 F1 R1 Q1		

NOVEMBRE 2024

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6 D2 Q2	7 D1 Q1	8	9
10	11	12	13 F2 R2 Q2	14 F1 R1 Q1	15	16
17	18	19	20 D2 Q2	21 D1 Q1	22	23
24	25	26	27 R2 Q2	28 R1 Q1	29	30

DÉCEMBRE 2024

D	L	M	M	J	V	S
			4 D2	5 D1	6	7
3	4	5	6 D2 Q2	7 D1 Q1	8	9
10	11	12	13 F2 R2 Q2	14 F1 R1 Q1	15	16
17	18	19	20 D2 Q2	21 D1 Q1	22	23
24	25	26	27 R2 Q2	28 R1 Q1	29	30

* LES COLLECTES «R2» ET «R1» DES 25 ET 26 DÉC. SONT DÉPLACÉES AU 24 ET 27 DÉC.

* LES COLLECTES «D2» ET «D1» DES 1 ET 2 JANVIER SONT DÉPLACÉES AU 31 DÉC. ET 3 JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
22	23	24 R2 ←	25 *	26 * →	27 R1	28
29	30	31 D2 ←	1 JAN. *	2 JAN. * →	3 JAN. D1	

Q1 Q2 MATIÈRES ORGANIQUES | R1 R2 MATIÈRES RECYCLABLES | D1 D2 DÉCHETS | E1 E2 ENCOMBRANTS LA COLLECTE DES GROS REBUTS POURRAIT S'EFFECTUER SUR PLUSIEURS JOURS. | F1 F2 HERBES ET FEUILLES (SACS DE PLASTIQUE INTERDITS)

TÉL. : 418 876-2714
RRGMRP
SANS FRAIS : 1 866 760-2714
LAREGIEVERTE.CA

Ville de Donnacona

Secteurs de collecte pour les déchets, matières organiques et matières recyclables

Secteur 1

Rue	Nomination	Spécifications
138	Route	du 210 au 1767
Aqueduc	Chemin de l'	
Auger	Rue	
Armand-Bombardier	Rue	
Belleau	Rue	
Bellevue	Ave	
Benoît	Rue	
Blanchette	Rue	
Boisvert	Rue	
Boivin	Rue	
Bord-de-l'eau	Rue du	
Bord-du-Fleuve	Rue du	
Brière	Rue	
Cantin	Ave	
Campagna	Rue	
Colonie	Chemin de la	
Commerciale	Rue	
Couvent	Ave du	
Deschênes	Rue	
Deuxième	Rang	
Doré	Chemin	
Drolet	Rue	
Du Passant	Rue	
Dussault	Rue	
Émond	Rue	
Falardeau	Ave	
Fortin	Rue	
Frenette	Rue	
Gaudreau	Boul	
Germain	Ave	
Gignac	Rue	
Gingras	Rue	
Giroux	Rue	
Godin	Ave	
Guillemette	Rue	
Huard	Rue	
Huot	Rue	
Industrielle	Ave	
Lamothe	Rue	
Léveillé	Rue	
Lord	Ave	
Lortie	Rue	
Manoir	Ave du	
Marcotte	Rue	
Marcoux	Ave	
Martel	Rue	
Matte	Ave	
Moisan	Rue	
Montreuil	Rue	
Notre-Dame	Rue	du 429 au 1353
Ormes	Chemin des	
Pagé	Rue	
Patterson	Rue	
Pelletier	Rue	
Piché	Rue	
Plateau	Ave du	
Prés	Ave des	
Quai	Route du	
Rhéaume	Ave	
Richard	Rue	
Rivière	Chemin de la	
Rivière-aux-pommes	Chemin de la	
Sauvageau	Rue	
Savard	Rue	
Ste-Anne	Ave	
Terrasse	Rue de la	
Trépanier	Rue	
Veillette	Ave	
Verreault	Rue	
Victorin	Boul.	

Les collectes du secteur 1 se font le jeudi

Secteur 2

Rue	Nomination	Spécifications
138	Route	du 89 au 200
Bertrand	Rue	
Fiset	Carré	
Côté	Ave	
Couture	Ave	
Delisle	Ave	
Écureuils	Boulevard Les	
Église	Rue de l'	
Fiset	Ave	
Jacques-Cartier	Ave	
Kernan	Ave	
Leclerc	Ave	
Mathieu	Ave	
Notre-Dame	Rue	du 1 au 418
Papillon	Rue	
Parc	Ave du	
Pépin	Rue	
Pleau	Ave	
Rochon	Ave	
Royer	Rue	
St-Denis	Ave	
Ste-Agnès	Ave	
Ste-Marie	Ave	
St-Georges	Rue	
St-Jacques	Ave	
St-Jean-Baptiste	Rue	
St-Joseph	Ave	
St-Jules	Rue	
St-Laurent	Boul.	
St-Louis	Rue	
Walsh	Ave	

Les collectes du secteur 2 se font le mercredi

RRGMRP

Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

CONSIGNES À RESPECTER

TÉL. : 418 876-2714
RRGMRP
SANS FRAIS : 1 866 760-2714
LAREGIEVERTE.CA

SAPINS DE NOËL - NOUVELLE PROCÉDURE
IL N'Y A PLUS DE COLLECTE PORTE-À-PORTE

Ne mettez pas votre arbre de Noël à la poubelle ou au bac brun! Seules les branches de moins de 1 cm de diamètre peuvent être placées dans le bac brun et les troncs sont trop gros pour être compostés.

Donnez une seconde vie à votre sapin naturel en le déposant dans un point de dépôt jusqu'au 14 janvier 2024.

Tous les arbres ainsi amassés seront déchiquetés et transformés en compost.

Note : Les sapins pourront être apportés en tout temps aux écocentres suivants de la Régie (selon l'horaire d'ouverture) :

- Écocentre Neuville, 1310 chemin du Site
- Écocentre St-Raymond, 590 chemin Bourg-Louis
- Écocentre Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, 150 rue Clément-Paquet
- Écocentre St-Alban, 1160 route Philomène-Thibodeau

Visitez laregieverte.ca pour connaître les points de dépôt.

COLLECTE DES FEUILLES

TOUS LES SACS DE PLASTIQUE SONT INTERDITS!

Il est interdit d'utiliser les sacs de plastique de couleur ou transparents, même ceux recyclables ou compostables, car ces derniers ne se dégradent pas assez rapidement et affectent la qualité du compost.

LES CONTENANTS ACCEPTÉS POUR LA COLLECTE DES FEUILLES SONT:

- Bac brun*
- Sacs de papier conçus spécialement pour les résidus verts (de marque Sac au sol, Cascades ou autres marques)

*Il n'est pas nécessaire d'attendre la collecte spéciale des feuilles pour disposer de celles-ci dans le bac brun.

Note: Les feuilles et les résidus verts recueillis dans des sacs de plastique peuvent être apportés aux écocentres. Une fois sur place, vous devrez vider les sacs à l'endroit prévu à cet effet.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les encombrants sont les articles non recyclables volumineux ou lourds, n'excédant pas 55 kg et ne pouvant être reçus lors de la collecte régulière. Ils ne doivent pas occuper un volume supérieur à 3 m³. Notez que pour des raisons de sécurité, un objet jugé trop lourd ou trop volumineux ne sera pas ramassé.

- Les encombrants doivent être déposés en bordure de rue la veille de la collecte;
- Un maximum de 3 mètres cubes est ramassé par adresse;
- Les encombrants déposés dans une remorque ne sont pas ramassés;
- Les objets à ramasser doivent être déposés à l'écart d'objets non destinés à la collecte;
- Les contenants dans lesquels sont placés les encombrants sont ramassés avec les encombrants;
- Par souci de sécurité :
  - Veuillez placer vos objets de façon ordonnée. Évitez les amoncellements.
  - Ne pas disposer d'objets coupants ou dangereux.

LES MATIÈRES ACCEPTÉES

Type	Exemples
Ameublement	Vieux meubles, divans, tables, matelas, etc.
Matériaux ferreux	Bouts de fer, fournaises, réservoirs, etc.
Matériaux naturels	Les branches d'arbres, attachées et coupées en longueur d'environ quatre pieds.

LES MATIÈRES INTERDITES LORS DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET LA COLLECTE DES DÉCHETS*

Matériel électronique et informatique (téléviseurs, ordinateurs, écrans, imprimantes, systèmes audio/vidéo, etc.), bois de construction, portes, verre, vitres, miroirs, pneus, réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, refroidisseurs d'eau, thermopompe, bonbonnes de propane, chlore, peinture et toute matière dangereuse (corrosive, explosive, toxique et inflammable), rouleaux de broche, blocs de béton, bardeaux d'asphalte.

* Liste non exhaustive. Pour plus d'information, visitez www.laregieverte.ca.

PRIVILÉGIEZ LE RÉEMPLOI

APPORTEZ VOS MATIÈRES AUX ÉCOCENTRES OU OFFREZ-LES À UN ORGANISME D'ENTRAIDE COMMUNAUTAIRE.